

0291086Y
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE JEAN JAURES
PLACE PIERRE BOEDEC
29380 BANNALEC
Tel : 0298398181

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation d'effectuer un don

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/02/2022

Réuni le : 24/02/2022

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'établissement à effectuer un don à l'association Jeunesses Sans Frontières de Bannalec.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

"Bol de riz": le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à faire un don correspondant à la différence entre le coût de ce repas et le repas habituel qui sera versée à l'association Jeunesses Sans Frontières.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0